



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 février 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt du mois de février à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur CAMEL Jean-Jacques, Maire**.

Présents : M. Jean-Jacques CAMEL, Mme Elisabeth ALLEMANY, M. Gérard ROUBIO, Mme Monique GRESSIER, M. Alain POUMES, M. René MIRALLES, Mme Monique BONET, Mme Josette SABATA, M. Thierry SARDA, M. Francis BOPP, Mme Marie-Hélène HERNANDEZ, Mme Nicole EININGER, Mme Sandra ROSSELL, Mme Jennifer POIX, M. Michel PLANCADE

Excusés : M. Claude BUSTO (procuration à Monsieur Gérard ROUBIO) Mme Georgette LAURENT (procuration à Monsieur Michel PLANCADE)

Absents : M. Sébastien ROSSI, M. Robert SUBIAS

Madame Elisabeth ALLEMANY désigné conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

Madame Elisabeth ALLEMANY présente le projet du procès verbal du Conseil Municipal du 20 novembre 2017, qui est adopté à l'unanimité.

P.A.D.D. : M. le Maire présente le P.A.D.D. au Conseil Municipal. Une présentation est faite par vidéo projection afin d'y apporter le maximum d'explications.

Vote : Accord à l'unanimité

OPERATION BOURG CENTRE : Notre commune entre dans le dispositif porté par CARCASSONNE AGGLO. Un dossier de demande de subvention pourra être déposé en 2018.

Vote : Accord à l'unanimité.

COLLEGE DE L'ALARIC : Un mouvement de protestation réunissant les parents et les enseignants a été lancé suite à l'information des services de l'Education nationale afférent à la suppression d'une classe de 4^{ème} à la rentrée 2018. Actuellement, un constat fait état de 93 élèves de 5^{ème} et de 4 classes de 4^{ème}. Cette suppression impliquerait, 3 classes fréquentées par plus de 30 élèves. Le Syndicat de Gestion du Collège, représentant toutes les communes dont les enfants sont scolarisés dans cet établissement, interviendra auprès de l'Inspection Académique et des élus départementaux.

Vote : Accord à l'unanimité.

TOTAL FESTUM 2018 : La commune a décidé de porter, en 2018, la manifestation « Total Festum » accompagnée de quelques communes du territoire. Un dossier a été déposé à la Région et une subvention est attendue. Un programme sera établi avec notamment le 23 Juin à CAPENDU, les feux de la St Jean.

Vote : Accord à l'unanimité

TRESORS D'ALARIC 2018 : La 2^{ème} édition de « Trésor d'Alaric » sous l'initiative de la commune se déroulera le 7 Juillet 2018. Afin de répondre au mieux à l'initiative locale, des commerçants non adhérents à l'association issue du « marché de producteur » seront invités à y participer.

CREATION EMPLOI ADJOINT ADMINISTRATIF :

En raison d'un accroissement de travail afférent à la prise en compte par la commune de la partie administrative de la cantine scolaire, M. le Maire propose l'ouverture d'un poste en C.D.D. à l'accueil du secrétariat en remplacement d'un poste occupé précédemment par un C.A.E.

Vote : Accord à l'unanimité

FIXATION DES TAUX - AVANCEMENT DE GRADE 2018 : Le Conseil Municipal décide voter l'avancement de grade à son taux maximum soit 100 %.

Vote : Accord à l'unanimité.

TELETRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES :

La proposition formulée par l'Agglo est retenue. L'opérateur S.R.C.I. assurera gratuitement ce service. Une délibération sera prise à cet effet.

Vote : Accord à l'unanimité.

CONVENTION DE PATURAGE : Suite à la proposition de l'O.N.F., une convention de pâturage dans la montagne d'Alaric sera signée avec le berger M. GREGORI, pour une surface de 35 ha 34 a 80 ca avec un montant de location de 113.94 €/an.

Vote : Accord à l'unanimité.

Séance levée à 19 h 00

Le secrétaire de séance,

**Le Maire,
Jean-Jacques CAMEL,**